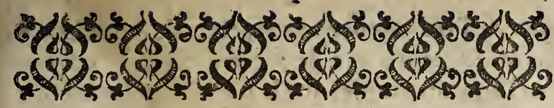
no. 6



Aux bons François.

MESSIEVRS,
Ces iours paſſez la iuſte douleur du treſ-cruel aſſaſſinat, commis en la perſonne ſacrée de HENRY LE GRAND, conuia l'Abbé du Bois Oliuier Pariſien, Predicateur & tres-fidele & loyal ſeruiteur de cet incomparable Monarque, de deteſter franchement l'enormité d'vn crime ſi execrable, dans vne des premieres chaires de la capitale de ce Royaume, où il preſchoit les octaues du ſainct Sacrement, & où le peuple s'attend de l'ouyr encore pendant cet Aduent prochain, s'il eſt en vie.

Et la viue apprehenſion du danger du Roy LOYS XIII. donné de Dieu, & de la Royne MARIE DE MEDICIS ſa mere, auiourd'huy l'vnique ſouſtien de ceſte Couronne, au ſeruice deſquels cet Abbé s'eſt du tout voüé & dedié, le contraignit de refuter hardiment les pernicieux autheurs, qui par les appaſts de leur eloquence treſ-mal employée, ont mis en la main du deſeſperé parricide, le couteau qui trenchea la vie de noſtre Roy, & auec luy eſbranla bien fort celle de toute la France.

Cette Predication fut ſans deſſein, ſans ſuſcitation de perſonne, ſans ſiniſtre intention & ſans

haine, le Predicateur n'ayant pretendu autre chose par son discours, que de mettre vne telle terreur dans l'ame du peuple, que le premier qui penseroit d'oresnauant à meurtrir vn Prince, ou qui, sous couleur de traiter la question *s'il est loysible de tuer les tyrans*, donneroit occasion de respandre le sang Royal, eut crainte que tout le monde ne luy courust sus comme sur vn damné & perdu.

Sa consideration fut, que les peines presentes arrestent plustost telle rage & forcennerie, que l'apprehension des suplices aduenir: & que le malheureux & diabolique meurtrier, fut plus frappé de l'indignation qu'il recogneut en tout le peuple lors qu'il sortit de la Conciergerie, que de tous les tourments qui luy auoient esté ordonnez par la Iustice. Ce qui mit en l'entendement du Predicateur, vne Maxime; *que le plus prompt remede qui se trouue pour arrester ces trop hardis entrepreneurs, subtils & malings discoureurs, est de les menasser d'estre exposez à la fureur d'vne populace, qui espouuante beaucoup plus que le cours de Iustice ordinaire, que les plus rusez & matois se promettent coustumierement pouuoir eluder, ou par artifices, ou par vn opiniastre & endurcy silence: là où en vne fureur populaire il n'y a point de misericorde, & les Caracteres y perdent leur Latin.*

Cette Predication à la verité fut accompagnée de tres-pitoyables remonstrances au peuple François, sur les incroyables obligations que la France aura à tousiours au Phœnix des bons Roys, tant estrangement meurtry & assassiné: & de douloureuses exclamations sur l'attrocité du fait, qui n'approcherent neantmoins iamais de celles que fei-

rent les anciens Peres, au sixiesme Concile de Tolede, sur le meurtre d'vn Roy Goth massacré en Espaigne.

Elle fut aussi par force gens de bien iugee tresnecessaire à la seureté des inuiolables personnes des Princes : comme au contraire estimée trop hardie, par ceux qui ont des desseins portez plustost à leur accroissement particulier, qu'au bien commun de cette Monarchie : qui de cette Predication là, iugerent bien viste que cette libre bouche ne seroit pas volontiers pour eux ouuerte à Paris.

Et pourtant ils prirent resolution de la clorre à quelque prix que ce fut, & entre autres moyens qu'ils en trouuerent (car ils en ont tenté & tentent encore plusieurs, qui ne leur reüssiront pas si Dieu plaist) le plus prompt & asseuré leur sembla estre, de rendre cet Abbé odieux à la Royne.

Et se seruant de l'occasion, sur ce qu'il auoit refuté *Mariana*, *Becanus*, *Bonarsius*, *Ribadeneira*, *Emanuel Sà*, *& autres autheurs Iesuites*, qui ont escrit trop iniurieusement contre l'honneur de feu noz deux Roys derniers decedez, ou traité trop indiscrettement & temerairement la question, *s'il est loysible de tuer les Tyrans*: ou dit autre chose qui preiudicient à l'independance de cette Monarchie, *qui ne releue que de Dieu & de l'espée*, & en les refutant, exhorté incidamment de tout son cœur les Peres Iesuites, que par cy apres ils eussent tresgrand soin, que iamais aucun autheur qui peust offencer la France, ne sortist en lumiere, auec le nom de leur

compagnie , & approbation de leurs ſuperieurs, s'ils ne vouloient de gayeté de cœur s'expoſer à des dangers,que toute leur prudence fortifiée de l'authorité de leurs confidants,ne ſçauroit éuiter.

De cecy ils font le nerf de leur accuſation , & diſent à la Royne que l'Abbé auoit penſé eſmouuoir vne ſedition contre les Ieſuites.

Or ne firent-ils pas leur faict ſi ſecrettement que ledit Abbé n'en fuſt dés auſſi toſt aduerti par *des Grands de la Cour*, comme auſſi du meſcontentement que la Royne en auoit teſmoigné. Ce qu'il diſſimula doucement,ſe repoſant ſur la Iuſtice & equité de ſa Majeſté , qui n'eſtoit pas pour condamner aucun diffinitiuement ſans l'ouyr en ſes iuſtifications.

Seulement recommanda-il à Dieu ſon bon droict, & ſe tint preſt de rendre compte de ſon action à ſa Majeſté, quand il luy plairoit s'en eſclaircir par la voix de l'accuſé, qui n'eſtima pas que la Royne, qui eſt des plus ſages & aduiſées Princeſſes de tout l'vniuers, fuſt pour luy clorre la bouche ſur le rapport d'autruy : parce qu'elle ſçauoit treſbien,qu'il eſt vray François & n'a *aucun ſerment qui l'oblige hors le Royaume* , & pource auſſi que ce faiſant, il falloit qu'elle fit taire *beaucoup d'autres Predicateurs & Curez*,qui auoient parlé auant que luy, & qui *au grand creuecœur des intereſſez*,veillent iour & nuict à la ſeureté des perſonnes du Roy & de la Royne,& au repos de cet eſtat, qui a pour Pole vnicque de ſa Religion & de ſa gloire cette treſchaſte & treſ-vertueuſe Princeſſe.

Cependant il fut auſſi preuenu de pareille accu-

ſation deuant ce ſage & digne Prelat *Monſieur de Paris*, qui à l'imitation de ce grand Dieu, qui diſoit, *Ie deſcendray & verray*, voulut ouyr l'accuſé; de la reſponce duquel il recueillit ſur le champ que ce n'eſtoit ny paſſion, ny inimitié, ny rancune contre les Ieſuites ou autres, qui l'auoient porté à preſcher ce qu'il auoit preſché: mais l'effroyable horreur, & l'indicible douleur de l'eſtrange mort de ſon treſbon maiſtre: & le doubte probable du peril du Roy & de la Royne, tandis que ces maudits liures auroient cours parmy les hommes, & pourtant, le renuoya, apres l'auoir doucement admoneſté de viure en amitié auec tous les autres ſeruiteurs de Dieu, & ſur tout auec les Ieſuites; & de continuer à preſcher l'obeyſſance deuë au Roy, & à la Royne, & à loüer les hauts merites du feu Roy, ſans offencer perſonne.

Autant en firent, chacun en ſon endroit, ces deux grandes lumieres, l'vne de la Religion Romaine, *Monſieur le Cardinal du Perron*: & l'autre de l'Eſtat de France, *Monſieur de Sillery, Chancelier*, qui tres affablement & benignement aſſeura cet Abbé, qu'en continuant de bien ſeruir à Dieu, & à l'Eſtat, iamais la protection de la Roine ne luy deffailleroit, ny l'aſſiſtance de tous ſes bons ſeruiteurs.

Voyla donc le Predicateur fort content, & tout reſolu de faire touſiours de bien en mieux: ne penſant pas qu'apres la diligence de ces grands perſonnages, il luy reſtaſt autre choſe, que de monſtrer par cy par là en ſes predicatiõs, quãd ſa matiere l'y porteroit, qu'il n'auoit point eu, & n'auroit iamais intention de taxer tout le corps des Ieſuites, ains ſeu-

lement de blasmer quelques particuliers autheurs d'iceluy. Mais sur ces entrefaites, le bruit couroit par Paris, que ces bons Peres disoient & faisoient merueilles contre luy, & notamment dans la Cour. Dequoy estant aduerty, il respondit qu'il ne le pouuoit croire; parce que de sa vie il ne leur donna iuste cause de le hayr, au contraire les auoit aimez & honorez dés sa ieunesse, & les aymeroit & honnoreroit tousiours, adioustant que quand bien il les auroit faschez en quelque maniere, il ne se pouuoit persuader que gens de leur robbe fussent enclins à vengeance.

Vengeance! dit vn de ceux qui luy parloit, ils en ont tant, qu'ils ont porté *vn Seigneur de la Cour* à menacer, qu'il vous ietteroit en la riuiere. Ce fut lors que le pauure Abbé tressaillãt de ioye, se mit à deux genoux, & leuant les yeux au Ciel s'escria. *Ha mon bon Dieu, seroit il bien poßible que vostre diuine Majesté se daignast faire tant de grace à vn pauure pecheur & ver de terre tel que moy, de luy octroyer la couronne de martyre, pour auoir maintenu que les personnes sacrees de nos Princes Tres-Chrestiens, enfans aisnez de l'Eglise, ausquels vostre Toute puissance a donné à gouuerner les pures & blanches fleurs de lys, sont inuiolables, & ne se doiuent offencer! ainsi soit-il mon Dieu, ainsi soit-il; ie suis tout prest de receuoir la mort pour ce regard, vienne quand il luy plaira: elle ne me sera trespas, ains triomphe, non vitupere, mais honneur, non amertume, mais douceur.*

Tandis qu'il parloit encore, il suruint vn autre personnage de qualité, qui l'asseura auoir ouy dire aux Iesuites, que ce sermon là, luy auoit fait perdre

la bien-veillance de nostre Sainct Pere, & de plusieurs Euesques:& qu'il ne falloit plus qu'il attendist de faueur du costé de Rome. Plus que iamais, respondit l'Abbé, pourueu qu'on escriue la verité à sa SS. qui me cognoist bien, sçait que ie bruslois d'amour enuers HENRY le GRAND,& que la plus sensible playe que i'aye iamais receuë, a esté la perte de mon maistre,& d'vn tel maistre, qui me cognoissoit mieux que ie ne me cognoissois moy-mesme; & enuers lequel ie n'auois pas peur de pouuoir estre calomnié. Il dit aussi, qu'il ne falloit pas douter, que la façon de ceste mort tres-inhumaine ne touche sensiblement le Pape, qui outre sa dignité de souuerain Euesque de tous les Chrestiens, est encore Roy en ses terres: & a grand interest que l'opinion de Mariana & de ses consors soit exterminée hors du monde: En somme il nous asseura que sa Saincteté sçauoit fort bien quel estoit son cœur enuers tous les Religieux, lesquels il se garderoit bien d'offenser en corps, pour les fautes de leurs membres particuliers,& qu'il esperoit que dans peu de iours, Dieu manifesteroit son innocence au Pape, à la Royne, & à tout le monde, & qu'il seroit encore plus aymé d'eux que iamais.

Or semble-il qu'il deuinast pour lors, ce qui est du depuis arriué. Car à peine la Lettre declaratoire du P. Coton fust publiée, que l'Abbé vint à moy,& me dit en riant, *& bien Monsieur, les Iesuites me veulent-ils mal comme on disoit? s'ils me veulent mal, ils veulent donc mal à eux mesmes: puis qu'ils commencent en cette lettre, encore que ce ne soit qu'à demie bouche, à detester ce que i'ay detesté si courageusement, pleust à*

Dieu que leur lettre, telle qu'elle est, fust sortie en campaigne pendant la vie de HENRY *le* GRAND, *que de bon-heur pour la France! que de repos pour les Curez & Predicateurs qui ont couru & courent encore tant de risques pour auoir descrie Mariana, Becan, Bonarsius, Vasqués & autres autheurs Iesuites! que de consolation à la Cour de Parlement, ferme bouclier de ses Roys & de leur Monarchie, si elle n'eust iamais esté contrainte de se seruir du feu, pour purger l'air François de la peste & contagion, que ce pernicieux Iesuite y auoit amenée!*

Il est vray, que comme on dit en prouerbe, apres la mort est venu le Medecin, mais aussi est-il vray, que si ce n'a esté pour le Pere, ce pourra estre pour la vefue & les heritiers. Prudents Curez de Paris, bons Predicateurs François, Docte faculté de Theologie, Iuste Parlement, c'est vostre constance qui a faict esclorre cet œuf, que les Iesuites couuoyent comme dict le P. Coton, depuis leur congregation Prouinciale *de l'an 1606. dans le secret de leur compagnie. I'auois pieça requis par lettres de Tres-illustre & Tres pieux Cardinal Belarmin, de ce desadueu public de tous les Iesuites. preuoyant bien que Mariana nous apporteroit de la tempeste à bon escient.*

Et que sert ce desadueu du P. Coton, dis-je lors à l'Abbé, puis qu'il est tout Amphibologique? farcy d'Equiuoques, & mots à deux ententes, & plustost vne mysterieuse Cabale qui ne peut estre dechifrée, que de ceux qui entendent son Galimarias & son jargon, qu'vn ingenu & franc discours? *Il sert,* respondit l'Abbé, *à tout le moins à faire voir au* Pape, *à la Royne, & à toute la France que les Curez &* Pre*dicateurs n'ont pas eu tort, en blasmant, ce que ceux-là*

mesme

mesme (sous couleur desquels on les accuse) ne peuuent moins faire que de detester : & à mettre pour vn temps hors de Cour & de procés, les appointez contraires. Il sert à raddresser au bon chemin tant de pauures desuoyez, desquels les prisons de Paris sont pleines, pour auoir follement parlé du meurtre des Roys, qui voyant que les Jesuites reprouuent l'autheur où ils ont puisé leur resuerie, reuiendront aisément à cœur, & recognoistront leur faute. Il sert en fin, d'acheminement à vne expresse & ample declaration, qu'ils seront quelque iour contraints de faire toute absolue & sans restrainte, afin qu'ils viuent parmy nous en tout repos & tranquilité, & trauaillent conieintement à la vigne de Dieu sans schisme ny diuision. I'espere quant à moy qu'ils auront quelque amy qui les aduertira en secret des notables deffauts de leur lettre, afin de les corriger à la prochaine impreßion, & de parler François à bouche ouuerte. Vous auez raison d'vser de ces mots, *notables deffauts*, repliquay-je à l'Abbé : car par trois considerations, on peut veoir en cette lettre d'estranges dispositifs à mal. Et premierement les Curez & Predicateurs François enseignent conformement à l'expresse parolle de Dieu, à la prattique de la primitiue Eglise, à la plus grande seureté des Princes, & tranquilité du peuple, *qu'il n'est nullement licite de tuer le Tyran*, les autheurs alleguez par P. Coton, & sur tout de *Valentia*, limitent cecy *si ce n'est par iugement public*, ce que neantmoins ledict P. Coton

a teu, Dieu sçait pourquoy & auec quelle fincerité; ô que de malheurs sous ce iugement public! que de baricades! que de ligues, & autres choses que ie n'ose dire! ô iugement public! belle couuerture pour l'ambition des grands, ou pour le mescontentement des peuples. Secondement les Curez & Predicateurs François fortifient l'authorité Royale par infinis beaux textes de l'Escriture saincte, puissante à captiuer les esprits, & par ce qu'ils combattent à outrance, se seruent de *la parolle de Dieu glaiue de salut*. Le P. Coton comme s'il n'y auoit point de *resine en Galad*, rend ceste authorité Royalle illusoire & poëtique, n'allegant pour la fortifier qu'Homere & Menandre. Aussi ne faict-il que tirer des brettes comme vn escrimeur, qui ne veut entamer la chair: d'où on recueille en quelle estime il a la dignité Royale; qu'il traitte poëtiquement & si negligemment. Tiercement, les Curez, & Predicateurs François ont fauorables en leur assertion, deux grands corps de doctrine & de police, deux bouches veritables, celle du Ciel & de la terre, la faculté de Thologie de Paris, & le Parlement; & le P. Coton n'a que des autheurs estrangers, pour la plusspart, & des fauteurs pleins d'interest, portez par le plaisir, ou alechez par l'espoir de quelque faueur dedans ou dehors ce Royaume, & partant empeschez de discerner le vray du faux, le doux de l'amer, la lumiere des tene-

bres,&prevenus d'vne maladie d'esprit, de laquelle les fortes ames ne se lerront iamais abbatre,

Misere de la France, qu'on la vueille faire aueugle,& que les passions des Iesuites y seruent de loix, Les Iesuites le disent, le P. Coton l'escrit, ergo il est vray. Tourne la medaille François & dis, les Iesuites le disent, le P. Coton l'escrit, Ergo c'est chose suspecte. *Timeo Danaos. Et nunc Reges intelligite* Psalm. 2. 10. *Erudimini qui iudicatis terram.* Et vous Roys maintenant entendez, prenez instruction qui iugez la terre. Mais vous plus que tous *Tres-grande Royne* MARIE DE MEDICIS, qui estés responsable deuant Dieu & la France, du tres-precieux depost, que la Cour de Parlemẽt qui vous a declaré Regente par Arrest, suiuant la nature, & les anciennes ordonnances de France, a consigné entre vos mains, de la personne de ce tendre Aignelet LOYS XIII. Dieu donné, que les yeux malades de ces Doctrinaires peuuent aisément ensorceler.

Nescio quis teneros oculus mihi fascinat agnos.

Plutarque 5. simpos. chapitre sept, ce grand Moral & homme d'estat vous auise, *que les*

ſages Meres ne laißent pas voir, ou pour le moins regarder longuement leurs enfans, à ceux qui ont l'œil charmeur, quelques parents, amis, ou familiers qu'ils ſoient. Ne turpis, dict vn Ancien, *inuadat illos ſenſim morbus, & inuidia corrumpatur gratia formæ.* Ie ne ſçay point tant de ſubtilité, reſpondit l'Abbé. Seulement ie ſçay bien, qu'il y a force gens qui voudroient que nous fuſſions deſ-ja aux eſpées & aux couſteaux enſemble, pour faire leurs affaires & peſcher en eauë trouble, mais nous n'y ſerons pas, ſ'il plaiſt à la Royne, & à Noſſeigneurs de ſon Conſeil, laiſſer faire les bons François qui ont l'œil à l'erte, & qui feront ſuer iuſques au ſang par leurs langues & par leurs plumes, ceux qui enſeigneront ou feront autrement que ils ne doiuent en France, contre leſquels tout bon François doit dire *Pſalm.* 138. 21. *Perfecto odio oderam illos, inimici facti ſunt mihi.* Ie les hayſſois de parfaicte hayne, ils m'ont eſté faicts ennemis. Adieu, Adieu, dy lors à l'Abbé, ſi tout le monde viuoit comme vous,

Nous chanterions longues années
Malgré les ames baſaneés,
Viue le Lys, viue le Roy.

Soubs vn seul DIEV en mesme foy.
Viue la mere du Roy LOVYS,
Viue MARIE DE MEDICIS.

Et viue la paix de la France,
Qui durera plus qu'on ne pense;
Viue en nos cœurs le GRAND
HENRY
Par qui les lys ont refleury.

